

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1003 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Tiré de
Jeune Afrique

Le Chairman attend son heure

(Lire en
pages 3,
4 et 12)

«Le plan sur trois ans» de Moïse Katumbi

«Les choses peuvent changer au Congo. Nous le démontrerons»

«A ce stade, il est important de faire remonter les préoccupations des citoyens»

Procès 100 jours

Tous les témoins accablent Vital Kamerhe !

(Lire en
page 7)

Détérioration du climat sécuritaire à l'Est

La tête d'Aimé Ngoy Mukena réclamée !

(Lire en
page 2)

V.Club : un
premier
candidat de
taille pour la
présidence

(Lire en page 11)

La famille
sollicite l'autopsie

**Lugi
Gizenga
victime
d'empoison-
nement ?**

ELAN D'ALTRUISME TOUS AZIMUTS

(Lire en page 7)

Moïse Katumbi donne vie aux vieillards de Kinshasa



(Lire en page 7)

Détérioration du climat sécuritaire à l'Est

La tête d'Aimé Ngoy Mukena réclamée !



Le climat sécuritaire dans l'Est de la République.

Cette insécurité dans la partie orientale de la République démocratique du Congo est causée par la présence des groupes armés et l'incursion des troupes étrangères dans certains territoires de ce coin du pays.

Pour l'auteur de la motion, Gratien de Saint Nicolas Iracan, la situation sécuritaire à l'Est doit être traitée avec responsabilité par la représentation nationale.

Pour cet élu de Bunia, plus de 1000 personnes ont été tuées par des groupes armés dans l'Est du pays depuis le début de l'année.

LR

Une motion de défiance à été déposée, mercredi 3 juin 2020, pour la déchéance du ministre de la Défense Ngoy Mukena ; 50 signatures ont été récoltées pour ladite motion. Il est rapproché au ministre de la Défense la passi-

Un nouveau massacre endeuille la province de l'Ituri

Dans la nuit de mardi à mercredi, des individus ont attaqué le territoire de Djugu tuant hommes, femmes et enfants à l'arme blanche et avec des armes à feu. Depuis 2017 dans cette zone, la milice Codeco, la Coopérative pour le développement du Congo sévit dans la zone. Selon la Monusco, dans la nuit de mardi à mercredi, au moins 16 civils ont été tués. Un bilan encore provisoire.

Il sied de signaler que dans les localités qui sont proches, il y aurait encore eu d'autres cas de morts. Codeco attaque depuis 2017 et Codeco attaque systématiquement. Ces attaques-là interviennent, malheureusement alors qu'il y a une réunion du Comité provincial de sécurité. Et cette réunion avait réuni tous les chefs de secteurs, chefferies, groupements de Djugu. Et à l'occasion, ces chefs de chefferies, secteurs, ont eu à citer les lieux où se

trouveraient les éléments de Codeco. « Nous nous inquiétons du retard d'observation de l'armée, face à une dénonciation localisant en quelque sorte les éléments de Codeco. Ici, on a remarqué une intervention anticipative de l'armée. Nous avons plaidé pour un état de siège en Ituri, parce que le mal est profond. Il y a des milices partout et le nombre de morts ne fait qu'augmenter », avait déclaré à RFI un leader de la société civile locale.

A signaler également que 18 assaillants de la milice Codeco neutralisés et 7 armes récupérées, tel est le bilan des opérations militaires en territoire de Djugu du 01 au 02 juin 2020. Le lieutenant Jules Ngongo, qui le rapporte à buniaactualite.com, précise aussi que plusieurs villages sont passés sous contrôle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) lors de ces

mêmes opérations. « Sur l'axe Linga, les éléments du 1301 régiment, ont attaqué et conquis la localité de Bassani, un autre retranchement de la milice Codeco passé sous contrôle des FARDC. Dans l'axe force navale, les camps de pêche de Mutatsi, Sodjo et Gokpa, viennent d'être pacifiés par l'armée régulière » indique-t-il. Côté FARDC, il y a eu 1 mort et 1 blessé, ajoute le porte-parole militaire en Ituri. L'armée lance, pour la nième fois, un appel à tous les assaillants à déposer les armes et de se rendre voiture, affirme le lieutenant Ngongo, les opérations militaires se poursuivent sans relâche.

Louis-Paul Eyenga

BUKAVU

La commune d'Ibanda déconfinée depuis hier

Les activités reprennent normalement ce jeudi 4 juin dans la commune d'Ibanda, dans la ville de Bukavu. Le confinement total de trois jours de cette municipalité a pris fin mercredi 3 juin soir.

Le gouvernement a mis à profit ces trois jours pour retracer des cas suspects liés aux cas positifs de Covid-19.

Les marchés urbains et les hôpitaux ont été désinfectés pendant cette période. Le ministre provincial de la santé du Sud-Kivu promet de faire l'évaluation générale de ces trois jours de confinement dans les heures qui suivent.

RO

COVID-19

Le protocole de Dr Munyangi retenu par la commission scientifique

La commission scientifique vient de retenir le protocole de lutte contre la pandémie du coronavirus du docteur et chercheur congolais Jérôme Munyangi Wa Nkola. C'est ce que l'on peut lire dans une correspondance du 2 juin 2020 adressée à Jérôme Munyangi par le ministre de la recherche scientifique, Me José Mpanda Kabangu. « En effet, à l'issue des travaux de la commission scientifique que j'ai mise en place pour appuyer le comité multisectoriel de riposte à la pandémie de Covid-19, votre projet de protocole (APPI-19) a été retenu comme pouvant faire partie de l'arsenal médical de la lutte contre la covid-19 dans notre pays », a indiqué le ministre de la recherche scientifique dans sa correspondance.

Le docteur Jérôme Munyangi est prié dans cette correspondance du ministre de la recherche scientifique d'entrer en contact avec le Pool scientifique afin de présenter

son dossier mais aussi de procéder éventuellement aux essais cliniques de ce nouveau protocole. Dans cette correspondance, Me José Mpanda Kabangu précise que le Pool scientifique est composé des experts de la Task Force de la présidence de la République, de la primature, de l'INRB et ceux des ministères de la Santé et de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique.

Depuis son retour au pays suite à l'intervention personnelle du chef de l'Etat Félix Tshisekedi, Jérôme Munyangi avait été reçu le 12 mai dernier à la présidence de la République. Après son échange avec le chef de l'Etat, il avait déclaré qu'il n'est pas venu faire des miracles et a appelé la population à prendre leur mal en patience. Il leur a aussi demandé d'attendre les résultats de ses recherches sur le traitement du coronavirus.

LPE

Une délégation de l'UE attendue à Kinshasa

L'ambassadeur de l'Union européenne en RDC, Jean-Marc Châtaigner, a annoncé l'arrivée lundi prochain en RDC, du Commissaire humanitaire de la Commission de l'Union européenne pour accompagner le pays dans la lutte et prévention contre la Covid-19, le virus à Ebola et d'autres épidémies qui sévissent en RDC, rapporte l'Agence Congolaise de Presse. D'après l'ACP, L'annonce a été faite lors des échanges qu'il a eu, mardi à Kinshasa, avec le vice-ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, Mr Raymond Tchedy Patay.

Selon l'ambassadeur Jean-Marc Châtaigner, le Commissaire européen sera accompagné des ministres français et belge des Affaires étrangères et rencontrera le Président de la République, le Premier ministre, le Dr Jean Jacques Muyembe à l'INRB et la Société civile.

« Nous avons discuté ensemble de la

préparation de cette visite du Commissaire européen. Nous avons eu un échange extrêmement très fructueux. Nous avons un dialogue très approfondi avec la RDC dans le cadre de la coopération », a-t-il indiqué à l'ACP. L'Union Européenne, poursuit l'ambassadeur, travaille sur la réhabilitation de quelques structures sanitaires du pays, dont l'hôpital Saint Joseph, et aussi sur la fourniture à l'INRB du matériel et équipements ainsi que des masques. L'UE, a-t-il ajouté, travaille également sur la prévention de la COVID-19 avec la CENCO, l'église du Christ au Congo, la société civile pour atteindre toute la population. Notons qu'une nouvelle épidémie d'Ebola a été confirmée lundi 01 Juin à Mbandaka dans la province de l'équateur.

L'annonce a été faite par le ministre national de la santé Dr Eteni Longondo au cours d'un point de presse tenu ce même lundi à Kinshasa.

COOPÉRATION RÉGIONALE

La réunion de la CEEAC se penche sur la question de la paix à l'Est de la RDC

Le ministre d'État, ministre de la Coopération internationale, intégration régionale et francophonie, Me Pépin Guillaume Manjolo, a soulevé mercredi la question de paix et sécurité dans l'Est de la RDC au cours de la réunion extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui se tient, par vidéo conférence, à l'immeuble du gouvernement dans la commune de la Gombe.

Pour le ministre d'État Manjolo, il est indispensable de tenir compte des mécanismes de fonctionnement de chaque secteur qui subit à ce jour des modifications, étant donné que les ressources disponibles ont été orien-

tées vers la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Il a rappelé que la CEEAC a pour mission de favoriser le dialogue politique dans la région, créer le marché commun régional, établir des politiques sectorielles communes, promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré dans les domaines de l'industrie, des transports et des communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce et tant d'autres à travers ses différentes institutions.

Cette réunion à laquelle prennent part les ministres et experts membres de la CEEAC se clôture le 4 juin 2020.

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs

Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Benoît Dylis
09990307999
09990307999

Secrétaire de rédaction technique
Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Attendant son heure

« Le plan sur trois ans » de Moïse Katumbi

Rentré au pays il y a tout juste un an, l'ex-gouverneur du Katanga prend le temps de structurer son nouveau parti et de peaufiner sa stratégie. Avec l'élection de 2023 en ligne de mire ?

Il est à peine midi, mais le thermomètre affiche déjà près de 25 degrés, ce 20 mai 2019, lorsque le Falcon 7X de Moïse Katumbi se pose sur le tarmac de l'aéroport de Lubumbashi. Chemise blanche et chapeau assorti, le « Chairman » s'en extrait tout sourire.

Accueilli par une foule enthousiaste dans son fief de l'ex-Katanga, province dont il fut gouverneur de 2007 à 2015 mais aujourd'hui démantelée, l'homme d'affaires marquait ce jour-là la fin de trois années d'exil et de vaines tractations avec son ancien ami et désormais ennemi, Joseph Kabila. Affaibli par une série de démêlés judiciaires, privé de son passeport, il avait été forcé de renoncer à se présenter à la dernière élection présidentielle et avait dû se résoudre à soutenir le candidat de la coalition Lamuka, Martin Fayulu.

2023 en ligne de mire ?

Alors que ce dernier revendique toujours la victoire au scrutin qui s'est tenu fin 2018, c'est dans la peau d'un « opposant constructif mais exigeant », selon ses propres termes, que Moïse Katumbi rentrait en RDC. Un an après, où en est cet homme auquel beaucoup prêtent la volonté d'être candidat en 2023 ?

Mais deux problèmes se posent. D'abord, bien que prévu par la Constitution depuis 2007, ce poste n'a jamais été formellement créé. « Le processus est bloqué au niveau des présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale », explique Moïse Katumbi. Tous deux sont issus du FCC [Front commun pour le Congo] de Kabila. L'ancien président peut-il accepter un processus susceptible d'élever son ennemi juré au rang de ministre d'État ? L'expérience permet d'en douter. « La question est de savoir si le chef de l'État tiendra la promesse qu'il a faite à Rome en octobre 2019, lorsque Mgr Fridolin Ambongo a été créé cardinal », résume Moïse Katumbi.

L'autre difficulté émane des rangs mêmes de l'opposition, Martin Fayulu ayant répété à plusieurs reprises qu'accepter ce poste reviendrait à légitimer des institutions issues d'un « hold-up électoral ». Moïse Katumbi pourrait-il passer outre ? « Il a dû céder son tour en décembre 2018 et a le droit de nourrir des ambitions. Mais il se trompe de combat, tacle un de ses partenaires au sein de Lamuka. Il parle d'opposition « républicaine » alors que nous ne sommes pas dans une démocratie ! »



Autrement dit, malgré l'optimisme affiché par ses différents leaders, l'avenir de Lamuka semble bel et bien s'écrire en pointillé. « C'est une situation délicate, résume un proche de l'ancien gouverneur du Katanga. Personne ne veut prendre la responsabilité d'être celui qui tuera Lamuka. » Moïse Katumbi pas plus que les autres. L'infléchissement de son discours ne l'empêche pas de conserver de solides contacts à la Cité de l'Union africaine. Il a toujours ses entrées auprès des conseillers les plus influents du président congolais, qui jouent au besoin les intermédiaires avec le chef de l'État : François Beya, qui a supervisé les étapes de sa tournée dans l'Est, mais aussi Fortunat Biselele et Jean Claude Kabongo qui avaient, avec Salomon Idi Kalonda, le conseiller politique de Katumbi, travaillé au rapprochement avec le camp Tshisekedi après 2015. Certains ont un temps prêté à Moïse Katumbi des envies de rapprochement avec Félix Tshisekedi, mais l'intéressé réaffirme sa fidélité à Lamuka, cette coalition en laquelle il dit continuer à croire. « Les vues ne sont pas irréconciliables. Elles font l'objet des débats. C'est cela la démocratie, insiste-t-il. Nos points de convergence sont bien plus nombreux que nos points de divergence. » Les désaccords, pourtant, sont nombreux. Le plus important porte sur la question du poste de porte-parole de l'opposition. Moïse Katumbi et ses alliés peuvent se prévaloir de 69 députés – ce qui fait d'eux la première force d'opposition parlementaire. « Les premiers mois, Moïse Katumbi avait demandé à ses militants de ne pas trop attaquer Félix Tshisekedi, décrypte un de ses alliés politiques. L'idée était de donner une chance au nouveau président de se démarquer de Kabila et de marginaliser ce dernier. Mais les difficultés administratives qu'il a rencontrées dans l'organisation de sa tournée dans l'est du pays ont généré quelques frustrations. »

(Suite en page 4)

Attendant son heure

«Le plan sur trois ans» de Moïse Katumbi

(Suite de la page 3)

Solides contacts à la présidence

« Si Moïse Katumbi a pu faire son safari, c'est parce qu'il y a eu une alternance au sommet de l'État, ajoute Olivier Kamitatu. Il faut le reconnaître. Mais il faut aussi être dans la critique intelligente et se rendre compte que le Congo est un véhicule dont la jauge est dans le rouge, sans que l'on sache combien de temps on va pouvoir tenir. »

KATUMBI A SES ENTRÉES AUPRÈS DES CONSEILLERS LES PLUS INFLUENTS DU PRÉSIDENT CONGOLAIS

Sur l'épineux dossier des 100 jours, qui vaut à Vital Kamerhe, l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État, d'être accusé de détournements de fonds, Katumbi se montre moins virulent que Martin Fayulu, qui estime que « la responsabilité personnelle de Félix Tshisekedi est aussi engagée ». « Il faut laisser la justice de suivre son cours en toute indépendance », dit-il.

UN TEMPS SOUPÇONNÉ DE TROP MÉNAGER TSHISEKEDI, KATUMBI SE MONTRE AUJOURD'HUI PLUS TRANCHANT

En attendant qu'Ensemble pour la République reçoive son agrément, l'ancien gouverneur du Katanga peaufine ses arguments. Son discours à l'égard de Kabila a peu évolué depuis qu'il est rentré au pays et, à l'évocation d'un éventuel retour aux affaires du « Raïs », il coupe court : « Il reviendrait pour faire quoi ? Il a passé 18 ans au pouvoir et son bilan est largement négatif. »

Un temps soupçonné de trop ménager celui qu'il avait coutume d'appeler « mon frère », le président Tshisekedi, Moïse Katumbi se montre aujourd'hui plus tranchant. « Depuis novembre 2018, lui et moi avons suivi des trajectoires différentes. Il est au pouvoir, je suis dans l'opposition, affirme-t-il. Les élections chaotiques de 2018 nous ont plongés dans une situation particulière, avec un chef de l'État qui, nulle part, n'a de majorité. Certes, cela limite sa marge de manœuvre. Mais en 2023, les Congolais jugeront le bilan d'un homme, pas celui d'une coalition. »

MOÏSE KATUMBI S'EST ENGAGÉ DANS UN PLAN SUR TROIS ANS

Pas encore en campagne donc, mais en phase de repérage, Moïse Katumbi finalise les structures de sa nouvelle formation. Le parti ne compte pour l'instant à son organigramme que Pierre Lumbi, patron du Mouvement social (MS) et ex-conseiller sécurité de Joseph Kabila.

« Nous sommes dans dernière ligne droite, assure Kamitatu. Il nous manque encore les derniers certificats de nationalité des fondateurs, qui doivent être signés par le ministre de la Justice. Nous allons ensuite déposer les documents au ministère de l'Intérieur. D'ici la fin du mois de juin, le parti sera autorisé. »

Si Ensemble pour la République semble conçue pour porter une éventuelle candidature de Katumbi, les six partis qui la composent continueront à exister, ainsi que Ensemble pour le changement. Tous les membres de cette structure créée en mars 2018 ne l'ont d'ailleurs pas suivi dans son nouveau parti.

« Moïse Katumbi s'est engagé dans un plan sur trois ans, explique l'un d'eux. L'avantage des grandes formations, c'est qu'elles rendent les choses plus lisibles électoralement parlant et évitent le vagabondage. Au fond, Katumbi a surtout voulu verticaliser la gestion de son parti. » Beaucoup y ont vu une déclaration de candidature pour 2023, mais Moïse Katumbi ne le confirme pas. « Nous n'en sommes pas encore là, assure-t-il. Nous devons d'abord lancer officiellement le parti et travailler à bâtir un projet d'alternance réaliste et efficace. Les choses peuvent changer au Congo. Nous le démontrerons ».

« On n'est pas en campagne, mais on a une véritable offre politique, abonde Olivier Kamitatu, porte-parole et directeur de cabinet de Katumbi. À ce stade il est important de faire remonter les préoccupations des citoyens pour ensuite mieux adapter le projet. »

« Verticaliser » la gestion du parti

*(Suite en page 12)*

Disparition de 11,9 millions d'hectares de forêts tropicales dans le monde en 2019

Les données de l'Université du Maryland publiées mardi sur Global Forest Watch indiquent que 11,9 millions d'hectares de forêts tropicales ont disparu en 2019 à travers le monde.

3,8 millions d'hectares, soit près du tiers de cette surface, concernent les forêts tropicales humides qui sont essentielles à la biodiversité et au stockage du carbone.

Le Brésil est le pays le plus touché par la disparition des forêts primaires en 2019, avec près d'un tiers des pertes totales (1,4 millions d'hectares), suivi de la RDC (475.000 hectares) et de l'Indonésie (324.000 hectares).

La Bolivie et l'Australie sont deux pays qui ont subi en 2019 de grands incendies de forêt qui ont occasionné des pertes record. En Australie, à la suite des feux de brousse, la surface de forêts perdues a été multipliée par six par rapport à 2018.



Il est constaté que la perte des forêts tropicales primaires en 2019 représente une augmentation de 2,8% par rapport à 2018. Concernant la perte des forêts tropicales primaires, l'année 2019 (3,8 millions d'hectares) vient en troisième position depuis le début du 21^{ème} siècle après les années 2016 (6,1 millions d'hectares) et 2017 (5 millions d'hectares).

Les pertes des forêts tropicales en 2019 représentent l'équivalent d'un terrain de football qui disparaît toutes les six secondes pendant une année entière. ACP

Le ministre du Portefeuille promet d'accompagner les entreprises publiques touchées par la COVID19

Le ministre du Portefeuille, Clément Kuete Nyimi Bemuna, a indiqué que le gouvernement va accompagner les entreprises publiques touchées par la pandémie de la COVID19.

Selon la cellule de communication du ministère du Portefeuille, le ministre s'est exprimé ainsi lors de son intervention lundi à la commission économie et finances de la Chambre haute du Parlement en cours des échanges de vue avec les sénateurs sur les mesures prises par le gouvernement congolais pour lutter contre les effets négatifs de la COVID19 dans les entreprises publiques.

Pour le ministre Kuete, un certain nombre des mesures ont été prises impliquant même la réduction de chaque entreprise touchée par la crise. «*Chaque entreprise procédera par un plan d'ajustement budgétaire. Ces dernières doivent contribuer au budget de l'Etat. Ceci signifie qu'il faut revoir les assignations budgétaires tout en maintenant les mesures d'accompagnement pour leur permettre de les atteindre*»,



a dit en substance M. Kuete.

Le ministre a soutenu que seules les entreprises touchées totalement dans le cadre de la gratuité de leurs produits vont bénéficier de l'appui du gouvernement d'une manière particulière.

Une fois la mesure de gratuité prolongée, les Charges desdites entreprises vont augmenter considérablement, d'où la nécessité de l'intervention du gouvernement. ACP

Pour la facilitation des échanges commerciaux entre la RDC et la Zambie

Le ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa et l'ambassadeur de la République de Zambie en République démocratique du Congo (RDC), Friday M. Nyambe ont échangé des vues le weekend dernier, sur les opportunités qui s'offrent afin de trouver des voies et moyens de faciliter les échanges commerciaux d'une manière régulière entre les deux pays.

La cellule de communication du ministère du Commerce extérieur qui a livré cette information mardi à l'ACP, indique que les deux personnalités ont fait remarquer que la pandémie de la COVID-19 ne peut constituer un prétexte pour arrêter les activités commerciales pour les deux pays.

Selon la source, le diplomate Zambien a, pour ce faire, sollicité l'implication de la partie congolaise dans le réajustement des échanges, estimant que son pays est pour la RDC, un pays de « Transit » des marchandises en provenance des autres États et que de ce fait, il mérite le bénéfice de quelques avantages.

Le ministre du Commerce extérieur, a, tout en saluant l'initiative prise par l'ambassadeur zambien, promis de s'impliquer en apportant son soutien à la normalisation des échanges commerciaux entre les deux États voisins.

La porte d'entrée et de sortie des marchandises en provenance de la Zambie ou en partance vers ce pays se trouve à Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga, rappelle-t-on. ACP

Chute du Franc congolais

La BCC pointe le non respect de la réglementation de change

La nouvelle réglementation de change élaborée par la Banque centrale du Congo (BCC) en en vigueur depuis le 25 septembre 2014 rencontre souvent des problèmes sérieux dans son applicabilité. Des dispositions de cette loi, pourtant salutaire pour la RDC, sont violées parfois de manière délibérée et dans l'impunité la plus totale, par ceux-là même qui sont sensés l'appliquer.

Dans la catégorie de ceux qui enfreignent la loi, refusant d'appliquer la nouvelle réglementation de change, figurent en bonne position les détenteurs des maisons tant commerciales que d'habitation.

Ces derniers, non seulement ils fixent le coût du loyer en dollars américains, ils exigent que le paiement de ce dernier se fasse exclusivement en dollars américains.

Ce, en violation de l'article 6, alinéa 1 qui dispose que «*les transactions sur le territoire national s'expriment et se dénouent en monnaie nationale. Elles peuvent également être libellées et se dénouer en monnaies étrangères en cas d'accord entre parties*».

A l'alinéa 2 de l'article précité, il est institué ce qui suit : «*Toutefois, les loyers des baux d'immeubles à usage d'habitation, les frais scolaires et académiques ainsi que ceux ayant trait aux soins de santé, à la consommation d'eau et d'électricité à usage domestique sont fixés et payés en monnaie nationale lorsqu'ils se rapportent aux opérations conclues entre résidents*».

La nouvelle réglementation institue également que tout paiement égal ou supérieur à 10 000 dollars américains ne peut se faire en dehors du circuit bancaire que dans les milieux dépourvus de système bancaire.

Or, dans la pratique, il s'observe à travers le pays, des marchés de plus de 10 000 USD qui sont parfois conclus et les transactions y afférents se font parfois en dehors du circuit bancaire.

Quant au régime de sanction, la nouvelle réglementation de change prévoit 50% de pénalité pour toute personne qui tenterait de franchir les frontières de la RDC avec 10 000 dollars américains ou son équivalent en monnaie nationale.

Sur le marché, l'on constate parfois que les prix des biens et services sont fixés en monnaie étrangère alors que la loi l'interdit.

Des exemples sont légion. Des spécialistes sont d'avis qu'en cette matière, il faut une certaine rigueur pour pouvoir arriver au résultat. Au cas contraire, l'Etat restera toujours plaignant, avec des intentions de rendre au franc congolais la place qui est la sienne.

Cet exercice passe également par une bonne prise en charge des agents et cadres de l'Etat qui sont sensés faire respecter la loi, afin que ceux-ci ne soient toujours tentés par la corruption et la fraude.

(avec ZE)

Lutte contre la Covid-19

L'Allemagne se signale avec 8.5 millions euros

Dans un communiqué parvenu à 7sur7.cd le mercredi 3 juin 2020, l'Allemagne annonce son soutien financier à la lutte contre la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo, évalué à environ 8.5 millions d'euros.

Le pays d'Angela Merkel appelle par ailleurs à la solidarité mondiale pour endiguer cette maladie qui a déjà fait des milliers de mort à travers la planète.

«*La Covid-19 ne peut être combattue avec succès qu'ensemble. Le monde entier doit s'unir pour parvenir à vaincre cette pandémie. Sans stratégie commune, solidarité et empathie, il sera impossible de rele-*

ver avec succès ce défi mondial», lit-on dans ledit communiqué.

En outre, l'Allemagne signale que les projets actuels de coopération au développement avec le Congo-Kinshasa ont un volume total de plus de 400 millions d'euros. En 2020, ajoute-t-elle, des mesures humanitaires ont été financées à environ 70 millions de dollars américains en RDC par le Fonds central d'aide d'urgence des Nations-Unies dont l'Allemagne est l'un des principaux donateurs.

Signalons qu'à ce jour, la RDC compte 3.495 cas confirmés dont 75 décès et 492 personnes guéries.

Prince Mayiro

La France et la RDC renforcent les liens

Le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Willy Bakonga Wilima, s'est entretenu avec l'ambassadeur de la France en RDC, François Pujolas, autour de l'évaluation et la projection des projets mis en place entre les deux pays dans le domaine de l'éducation, au cours d'une audience qu'il lui a accordée dans son cabinet de travail.

Les deux personnalités ont passé en revue les différents projets dans le secteur de l'enseignement mis en place grâce au partenariat RDC-France.

François Pujolas a rassuré au



ministre d'Etat, le soutien de la France aux efforts fournis pour organiser l'éducation à distance afin d'aider les élèves à ne pas perdre le fil des matières apprises à l'école durant cette période de confinement dû à la COVID-19. ACP

NORD-KIVU

Cap sur l'évaluation des opérations militaires



Le chef d'état-major général de l'armée, le général Célestin Mbala en visite à Eringeti le 18/01/2020. Radio Okapi/Ph. Marc Maro Fimbo.

La société civile du Nord-Kivu plaide pour l'évaluation des opérations militaires dites de grande envergure lancées par les FARDC depuis le 31 octobre 2019 à Beni contre les groupes armés, notamment les ADF. Cette structure citoyenne dénombre 651 personnes tuées depuis le début de ces opérations.

« On semble sentir une sorte de léthargie du côté de la pression militaire si bien que les gens continuent à être victimes. Nous sommes en train de penser que l'évaluation de

ces opérations devra être vite diligentée de telle sorte que l'on voit les moyens qui ont été alloués à ces opérations dites de grandes envergures avec des stratégies mises en place s'il y a lieu de les changer et s'il y a lieu de voir comment les moyens ont été utilisés », a proposé Edgard Mateso, vice-coordonnateur de la société civile du Nord-Kivu.

La société civile réclame par ailleurs la transparence dans la gestion des fonds alloués à ces opérations.

RO

Covid-19 : 2 nouveaux décès communautaires

La province du Nord-Kivu a enregistré deux nouveaux cas de décès « communautaires » liés à la pandémie de la Covid-19, ce qui porte le total à 4 décès sur un cumul de 47 cas confirmés depuis le début de la pandémie.

L'annonce a été faite ce mercredi 03 juin 2020 par la ministre provinciale en charge des affaires sociales, docteur Fatuma Hassan Sheila, à travers un communiqué officiel parvenu à 7SUR7.CD.

Elle a par ailleurs fait savoir que sur les 5 derniers cas déclarés au Nord-Kivu par l'Institut National de Recherche Biomé-

dicale (INRB), un d'entre eux concerne le Sud-Kivu et est pris en charge à Bukavu.

Le Nord-Kivu a ainsi, enregistré 4 nouveaux cas confirmés dont 1 dans la zone de santé de Goma, 1 dans celle de Karisimbi, 1 dans celle de Nyiragongo et un autre à Beni.

À ce jour, le cumul de cas en province du Nord-Kivu est de 47 dont 7 déclarés guéris et 4 décès issus des zones de santé de Karisimbi, Nyiragongo et Rutshuru. 36 malades sont actuellement pris en charge et évoluent bien d'après la même source.

Glody Murhabazi, à Goma

SUD-KIVU

Un cas confirmé covid-19 à Bukavu en fuite !

Un cas confirmé de coronavirus à Bukavu au Sud-Kivu en fuite, est introuvable jusqu'à ce jour et reste en errance dans la ville.

La division provinciale de la santé qui a alerté le mercredi 03 juin 2020, indique que ce cas est parmi les 13 nouveaux cas notifiés par l'institut national de recherche

au courant qu'elle est dans la communauté et peut être qu'elle se cache. C'est un grand risque pour la communauté et pour elle-même», a expliqué à 7SUR7.CD docteur Claude Bahizire, chargé de communication de la division provinciale de la santé.

Il indique que le fait pour ce cas de rester en errance dans la ville risque d'allonger le risque de contamination.

Claude Bahizire renseigne que les équipes d'intervention sont sur terrain pour retrouver ce cas et l'acheminer au centre d'isolement et de prise en charge.

Il appelle par ailleurs tous les contacts des cas confirmés à se signaler à l'équipe de riposte pour un suivi régulier.

Il sied de rappeler que la province du Sud-Kivu a déjà enregistré 41 cas confirmés dont 3 guéris et 4 décès d'après le dernier bulletin du secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte contre la covid-19.

Déogratias Cubaka, à Bukavu



biomédicale lundi dernier.

« Il y a un malade qu'on a pas retrouvé jusque-là. C'est une femme qui a été confirmée positive parmi les 13 nouveaux cas de Covid-19 à Bukavu. Cette femme était en observation avant les résultats de l'INRB. À l'arrivée des résultats, elle s'est échappée et demeure jusque-là introuvable. Nous sommes

EQUATEUR

Ebola essaime : 1 nouveau cas enregistré à Bikoro

Un nouveau cas positif de l'épidémie de la maladie à virus Ebola a été déclaré à Bikoro dans la province de l'Equateur.

Il s'agit d'une femme qui a assisté au deuil d'un malade décédé à Mbandaka.

La nouvelle a été annoncée ce mercredi 3 juin par le vice-gouverneur de province Taylor Nganzi Nkeka.

La province de l'Equateur a enregistré de nouveaux cas de la maladie à virus Ebola, avait annoncé le ministre de la Santé, Eteni Longondo, lundi 1er juin lors d'une conférence



Une préposée de la santé à Bikoro, le 12/05/2018. Photo John Bompengo

de presse à Kinshasa.

Le ministre Eteni s'est appuyé sur les résultats des échantillons de l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), qui se sont révélés positifs. Mbandaka était la ville touchée.

MANIEMA

Un lot de boissons périmées saisi par l'OCC



L'Office Congolais de Contrôle (OCC), a mis lundi 1er juin dernier la main sur une importante quantité de boissons avariées impropres à la consommation. Il s'agit d'une cargaison appartenant à la Société Nationale de Chemin de Fer du Congo (SNCC) composée de la bière Heinken en provenance de Lubumbashi.

Selon René Umumbu, directeur provincial de l'OCC-Maniema interrogé ce mercredi 03 juin par 7SUR7.CD, 104 fardes de 24 bouteilles ont expiré le mois passé et 60 autres le seront au courant de ce mois de juin. La destruction de toutes ces boissons

est prévue dans la semaine et sera devant tous les services attirés, a-t-il indiqué.

Le directeur provincial se félicite « de la vigilance de ses services » et appelle la population à « ouvrir l'œil » et à dénoncer l'existence des produits avariés qui sont très dangereux à sa santé.

Officiellement, la SNCC-Maniema ne s'est pas encore prononcé. Mais des sources sûres renseignent que ces produits étaient bons à l'achat, ce n'est que le retard enregistré dans le pipeline Lubumbashi-Kindu qui a occasionné leur défectuosité.

Morisho Tambwe, à Kindu

HAUT-LOMAMI

Le premier cas confirmé de Covid-19 venait de Lubumbashi

Le tout premier cas positif de Covid-19 dans la province du Haut-Lomami a été identifié dans le territoire de Malemba Nkulu. D'après le commissaire chargé de la santé dans cette province, Elie Muyombi, le malade venait de Lubumbashi et il est déjà pris en charge.

« Localement depuis la notification il est dans un milieu approprié, il est en train d'être traité. On attendait le résultat de laboratoire de l'INRB pour réajuster sa prise en charge. Moi-même j'étais sur place le jour

où on l'a notifié. On a procédé au prélèvement. Certes il y a eu un petit retard par rapport au feedback mais on a quand même les résultats. Nous sommes obligés. On avait déjà commencé et on continue à rechercher tous cas les contacts, les contacts directs et indirects », a expliqué Elie Muyombi.

Il demande à la population du Haut-Lomami de respecter et de faire respecter les gestes-barrières pour contrer la propagation de cette maladie.

La famille sollicite l'autopsie Lugi Gizenga victime d'empoisonnement ?



Le décès du secrétaire général du Parti Lumumbiste Unifié (Palu) a surpris tout le monde en ce que la personne n'avait pas accusé de maladie ou malaise avant de rendre l'âme la nuit. Toute fois l'opinion, en dépit du choc, s'est résignée et attendait simplement le programme des obsèques à rendre à l'illustre disparu. Ce que l'on ignorait, est que la famille est demeurée sur la soif de connaître les raisons réelles de la disparition de son fils. C'est ainsi qu'elle a saisi depuis hier, jeudi 4 juin 2020, le procureur général près le Tribunal de grande instance de Kinshasa-Gombe. Objet, obtenir l'autopsie du corps inerte de Lugi Gizenga dont la famille suspecte une mort par « empoisonnement ».

Selon la famille, ce dernier se portait bien et subitement, il a trouvé la mort dans la nuit du lundi à mardi le 1er juin à 23h 00. Cette mort est suspecte en ce que, à notre connaissance, il ne manifestait aucun signe de maladie et tout porte à croire que notre frère, fils Lugi Gizenga n'est pas mort de façon naturelle. L'affirmation est contenue dans la correspondance adressée au procureur et portant le seing de Emmanuel Kuangu Bukaya, l'oncle biologique maternel. La famille demande au procureur général une autopsie du corps avant son enterrement et d'empêcher toute manipulation du corps sans autorisation préalable de l'autorité familiale.

LR

Procès 100 jours

Tous les témoins accablent Vital Kamerhe !

VK contre tous ? C'est le cas de le dire dans la mesure où le directeur de cabinet du chef de l'Etat donne l'impression – fondée sur les différents témoignages – d'avoir eu recours à la ruse et au trafic d'influence dans la gestion du Programme d'urgence des 100 jours. En effet, les témoins ayant défilé devant la barre hier à la chambre foraine, ont « hissé » le prévenu Vital Kamerhe en plaque tournante des opérations de sélection des prestataires et de décaissement des fonds en faveur de ces derniers. Visiblement, la formule légale de passation de marchés et de décaissement de fonds a été éludée.

Henri Yav, ancien ministre des Finances, affirme avoir ordonné le décaissement de 57 millions en faveur de la société Samibo, puis 2 millions à Husmal sur base de différents courriers du directeur de cabinet du Chef de l'Etat et du plan de décaissement établi par la Présidence de la République. Pour cela, le ministre des Finances de l'époque a dû puiser dans les réserves de change de la Banque centrale.

A cela se greffe l'ordre donné à la DGDA pour exonération du dédouanement des maisons préfabriquées sur demande du directeur de cabinet du Chef de l'Etat, mais exonération accordée à la présidence de la République.

Pour sa part, Déogratias Mutombo, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC), reconnaît avoir participé à 2 réunions à la présidence à propos. Je voulais savoir comment financer ce projet de

370 M \$ qui m'était soumis. On m'a dit que je pouvais recourir aux réserves de change. Mais je n'ai pas accepté cette proposition, suicidaire pour la République. Le ministre des Finances a estimé qu'on peut utiliser les possibilités budgétaires, mais là aussi j'ai dit qu'il était difficile! J'ai proposé plutôt l'emprunt des investissements. Par ailleurs, le gouverneur de la BCC ne reconnaît pas avoir été désigné superviseur du projet.

Au sujet du choix du compte, Déogratias Mutombo dit avoir choisi la Rawbank qui était son « correspondant » et qui était celui qui avait le plus de devises. Mais il affirme avoir appris le paiement à Rawbank et non pas Ecobank au cours de ce procès.

De son côté, Nicolas Kazadi, ambassadeur itinérant et coordonnateur du comité de suivi du programme de 100 jours, affirme : « Les membres de la commission n'ont jamais été associés au dossier Husmal, moins encore dossier Samibo. Je dois préciser encore que nous n'avons pas été impliqués à l'identification de ces projets ». « Quand nous avons pris connaissance du travail fait sous la direction du Directeur de cabinet, nous nous sommes cantonnés que sur le suivi... » a-t-il poursuivi. De mieux en mieux, le témoin enfonce le clou : « J'ai été désigné verbalement à ce poste de coordonnateur du Comité de suivi, et je l'ai su au cours de la première réunion tenue à la présidence de la République, en présence d'autres per-

sonnalités et autres entreprises... » Pire : « Pour le suivi de la mise en œuvre, nous avons été surpris que des paiements avaient été effectués pour le compte de Samibo, mais pour nous, cela ne nous concernait pas, ce n'était pas de notre responsabilité », a-t-il affirmé.

Ngongo Salumu, le DG a.i. de la DGCMP (Direction Générale de Contrôle des Marchés publics), a affirmé sans ambages que « la présidence de la République n'a jamais obtenu l'autorisation de non-objection pour ce projet de 4.000 maisons ». « Pour Husmal, malheureusement, on a payé tout, avant même la livraison des maisons, et sans autorisation de non-objection, » a-t-il enfoncé. Avant de conclure : « La DGCMP n'a jamais autorisé le passage de 900 maisons à 4.000 maisons, car le contrat n'a jamais obtenu l'autorisation de non-objection. Et, d'ailleurs, il n'existe pas ».

Alors que Vital Kamerhe a, au cours de la première audience, nié connaître Samih Jammal, l'ancien ministre du Budget, Pierre Kangudia, a affirmé avoir vu Jammal Samih dans la salle d'attente de Vital Kamerhe. « J'ai vu Samih Jammal dans la salle d'attente du directeur de cabinet du chef de l'Etat. Moi, j'ai été reçu après lui », a-t-il précisé. Pierre Kangudia note : « Je n'ai jamais eu connaissance de ce dossier des maisons préfabriquées. J'ai été mis au courant des paiements seulement en régularisation, alors qu'il y avait déjà plus de 31 millions de dollars qui ont été payés ».

LR

ELAN D'ALTRUISME TOUS AZIMUTS

Moïse Katumbi donne vie aux vieillards de Kinshasa



Un lot important de sacs de riz, de maïs, des cartons de savons, de tomates, de sardines... Telle est l'intervention du Président de Ensemble pour la République en faveur des pensionnaires du Home des vieillards de Kabinda, dans la commune de Kinshasa. Question pour Moïse Katumbi de soulager dans les proportions acceptables les souffrances de ces hommes et femmes de troisième âge et qui ont besoin de sollicitude.

En l'occasion de la remise, la gestionnaire du Home a salué le geste du Chairman de TP Mazembe, avant de préciser que Moïse Katumbi n'est pas à sa première intervention en faveur des vieillards de cet hospice. Même loin des frontières nationales, au moment de son exil forcé, le Président de Ensemble

pour la République était toujours de cœur avec ces vieillards, en ouvrant largement sa paume.

Les heureux bénéficiaires ont reconnu que leur hospice reçoit rarement l'intervention de bonnes volontés. Aussi ont-ils imploré la bénédiction de l'Eternel sur le donateur du jour, avant d'inviter Moïse Katumbi à ne pas les oublier, tant qu'il sera vivant.

L'élan de cœur de Moïse Katumbi, on se le rappelle, est sans limite et couvre l'ensemble du territoire national. Récemment, il a offert ses finances pour la construction d'un terrain de volley et de



basketball à la jeunesse du Sud-Kivu. Plus récemment encore il venait d'offrir 4 ambulances et du matériel médical à des hôpitaux du grand Katanga dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie à coronavirus. Grâce à son concours, des stades modernes sont en construction dans le Grand Nord, au Nord-Kivu, et en Ituri.

LR

«Affaire Kamerhe» : l'enseignement à retenir !

Depuis le mercredi 3 juin 2020, l'affaire devenue Kamerhe est entrée dans une phase décisive avec la participation des témoins.

Les trois premiers à se présenter (ministre honoraire du Développement rural Justin Bitakwira, secrétaire général du ministère du Développement rural Georges Koshi Gimeya et directeur général de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics Salomon Ngongo Salumu) ont révélé les effets néfastes de la politisation continue de l'Administration publique.

Manifestement, 30 ans après la fin du Mpr Parti-État proclamée le 24 avril 1990, les services publics sont encore sous l'emprise du monopartisme mobutien que ni L-D. Kabila, ni Joseph Kabila n'ont réussi à éradiquer.

Quand, par exemple, un secrétariat général d'un ministère est à peine associé à la gestion d'un dossier qui le concerne au plus en tant que « gardien du temple » (les hommes passent, les institutions restent, dit-on), cela simplement parce que le ministre décide de tout, il faut bien reconnaître qu'il y a un problème. Ou lorsqu'un directeur général doit rester trois ans durant un intérimaire (probablement parce qu'un décideur non identifié le trouve non-compétent pour être confirmé à ce poste) et que ses avis sur des dérogations

sollicitées ne sont même pas suivis, c'est une situation anormale.

Avec la suite des témoins, on en apprendra davantage.

Sans anticiper sur les conclusions, on peut déjà avancer avec certitude que l'on assiste au procès du dysfonctionnement de l'Etat congolais.

Et tant que va perdurer le statu quo, cet État là restera un piège pour tous les régimes qui se succèdent au pays. A commencer, bien entendu, par celui en place depuis le 24 janvier 2019 sous le mandat de Félix Tshisekedi.

A propos effectivement de l'Administration publique (elle est la colonne vertébrale dans tous les pays stables), il est à noter qu'elle est au coeur de toutes les réformes engagées jusqu'à présent en RDCongo.

Normal : elle comprend la Territoriale, la Diplomatie, la Justice, l'Armée, la Police, les Renseignements et le Portefeuille.

C'est en termes de milliards de dollars US que les Pouvoirs publics et partenaires au développement financent depuis trois décennies les réformes visant ces structures.

Pour quel résultat ?

Le procès en cours est en train de nous en donner la réponse : pour un résultat mitigé pour ne pas dire

nul.

Pourtant, des séminaires, des colloques, des ateliers, des forums, c'est quasiment chaque jour sinon chaque semaine qu'on les tient partout au pays.

Les uns sont placés sous le haut patronage du Président de la République ou du Premier ministre, les autres sous celui du ministre national ou du gouverneur de province.

Quand le thème ne porte pas sur la Territoriale, il vise l'Appareil sécuritaire. Quand ce n'est pas sur la Diplomatie, c'est sur le Portefeuille; questions macroéconomiques comprises.

D'ailleurs, toute une « industrie » se développe autour de ces rencontres.

L'enseignement à retenir est que, quel que soit son épilogue, cette affaire appelle à une refonte non seulement de l'Administration publique, mais aussi et des Institutions de la République.

Pourquoi celles-ci ?

Toute la classe politique et toute la société civile sont unanimes à cet effet : la Constitution de 2006 et l'ordre institutionnel qui en est issu sont le compromis d'une situation de belligérance. Plus de 15 ans après Sun City, on ne peut pas ne pas s'interroger sur les acquis du Dialogue inter-

congolais.

En plus, le contexte des élections de décembre 2018 interpelle l'opinion avertie. Est-il normal, pour un pays sans Administrative publique rodée, qu'un Président de la République se retrouve seul des mois durant, c'est-à-dire sans Assemblée nationale, sans Sénat et surtout sans Gouvernement, celui en place étant réduit aux affaires courantes, ce qui signifie en RDCongo sans pouvoir aucun ?

Et en plus, le Président de la République élu sur base de son programme de campagne électorale se voit contraint d'en renégocier les termes avec le Gouvernement dont le Premier ministre est - comme c'en est le cas actuellement - du camp différent (pour ne pas dire opposé) du sien !

On peut à ce stade le dire : à quelque chose, malheur est bon.

L'affaire devenue Kamerhe appelle les Congolais à se retrouver face-à-face, les yeux dans les yeux, pour décider courageusement du pays.

Cette charge incombe à une seule personne : Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Omer Nsongo die Lema
@OmerLema

E-mail :

omernsongo@gmail.com

Facebook : Omer Nsongo

Le Chef de l'Etat n'est ni magistrat, ni juge !

Abondamment utilisé, le terme « magistrat suprême » n'apparaît nulle part dans la Constitution. C'est juste un titre de dignité donné au Président de la République, même si, selon glosbe.com, « *Le Président de la République est le magistrat suprême de la nation et, à ce titre, il garantit [...] l'ordre constitutionnel, sollicite l'avis du Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité des actes juridiques qui lui sont soumis par d'autres organes de souveraineté (l'Assemblée de la République et le Gouvernement) en vue de décider de les promulguer, de les renvoyer pour révision ou d'y opposer son veto* ».

Par cette déformation de langage, on fait croire à l'opinion que le Chef de l'Etat (en régime présidentiel ou semi-présidentiel) ou du Gouvernement (en régime parlementaire) décide de la marche, mieux du fonctionnement de la Justice. Faux.

Certes, aux termes de l'alinéa 1 de l'article 84 de la Constitution, il est reconnu au Président de la République la prérogative de nommer, de relever de leurs fonctions et, le cas échéance, de révoquer par ordonnance les magistrats du siège et du parquet. Mais il y a dans cet article l'incise « sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature », Csm en abrégé.

Le Csm, selon l'article 152 de la Constitution, « *élabore les propositions de nomination, de promotion et de révocation des magistrats* », « *exerce le pouvoir disci-*

plinaire sur les magistrats » et « *donne ses avis en matière de recours en grâce* ». Une loi organique, y lit-on, détermine son organisation et son fonctionnement. Cela est corroboré à l'alinéa 2 de la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature selon lequel « *Le Conseil supérieur de la magistrature est l'organe de gestion du pouvoir judiciaire. Il élabore des propositions de nomination, promotion, mise à la retraite, révocation, démission et de réhabilitation de magistrats* ». Il compte 8 alinéas.

Déjà, l'article 149 de la Constitution dispose que « *Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif* », quand bien même, à son alinéa 4 que « *Les arrêts et les jugements ainsi que les ordonnances des Cours et tribunaux sont exécutés au nom du Président de la République* ».

Il y a là la preuve vivante de la notion sacrée de séparation des institutions dont le Président de la République assure par son arbitrage le bon fonctionnement, selon l'article 69 de la Constitution.

Ceci dit, il est dommage de voir des organisations des droits de l'homme, des mouvements pro-démocratie, des médias indépendants et des partis politiques démocrates imputer au Président

de la République la responsabilité du blocage du fonctionnement de la Justice lorsque celle-ci ne s'empare pas d'un dossier ou, si elle le fait, elle est lente à finaliser la procédure judiciaire ou rend un verdict non escompté.

Veiller au bon fonctionnement des institutions, et encore d'une institution réputée indépendante, se limite dans le chef du Président de la République à améliorer ses conditions de travail, notamment, outre la rémunération, les moyens matériels (locaux, mobiliers, fournitures de bureau, transport...).

S'agissant de ressources humaines, la Constitution et les lois organiques ci-dessus évoquées « limitent » les compétences du Président de la République à l'entérinement ou à la récusation des propositions du Conseil supérieur de la magistrature. Tout chantre de l'Etat de droit, quelle que soit sa profession, le sait.

Il est dès lors inconséquent d'engager la responsabilité du Président de la République dans la gestion des affaires judiciaires, autant celles d'aujourd'hui que d'hier, même au nom du principe sacré de continuité de l'Etat.

Au moment où les unes focalisent l'actualité et les autres refont surface, et qu'en plus - coïncide fortuite - le nouveau Procureur général près la Cour

Afrique du Sud : la justice met la pression sur Cyril Ramaphosa

Pour la justice, certaines mesures restrictives imposées par le gouvernement sont contraires à la Constitution. Il a 14 jours pour rectifier le tir.

Hier salués et désormais sur la sellette pour sa gestion de la crise du coronavirus, le président Cyril Ramaphosa et son gouvernement devront rapidement rectifier le tir, voire faire marche arrière sur certaines mesures dans le cadre du confinement imposé jusqu' alors. En effet, la justice sud-africaine a tranché ce mardi 2 juin : « Les mesures promulguées par le ministre de la Coopération et des Affaires traditionnelles », Nkosazana Dlamini-Zuma, « sont déclarées anticonstitutionnelles et invalides », a estimé un juge de Pretoria, saisi par des ONG et un tiers. Le magistrat a toutefois suspendu l'application de sa décision pendant deux semaines afin de laisser au gouvernement le temps de « revoir, amender et republier » les mesures à ses yeux contraires à la loi.

Des mesures anti-Covid jugées des plus strictes

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a ordonné le 27 mars à ses 57 millions de concitoyens un confinement destiné à ralentir la propagation du Covid-19, qui, à ce jour, a contaminé plus de 35 000 personnes et tué plus de 700 d'entre elles.

Si elle a permis de ralentir la progression de la maladie, cette mesure a aussi mis l'économie du pays, déjà en récession, au ralenti et a considérablement limité la liberté de mouvement de la population.

Le chef de l'État a progressivement assoupli ce régime strict. Le pays est ainsi passé lundi

au niveau d'alerte sanitaire 3 – sur une échelle de 5 – qui autorise notamment le redémarrage progressif de la quasi-totalité des secteurs de l'économie. Son approche prudente a suscité de nombreuses critiques, aussi bien de ses adversaires politiques que de simples citoyens qui la jugent dangereuse pour la survie de l'économie et des libertés individuelles.

Dans le jugement rendu mardi, le magistrat a estimé que toute une série de restrictions imposées aux citoyens, notamment pour assister aux enterrements ou faire du sport, n'étaient « pas rationnellement justifiées par l'objectif de ralentir ou de limiter le taux d'infection par le virus ».

La justice pourrait s'emballer

Dans un bref communiqué, le gouvernement s'est contenté pour l'heure de « prendre acte » de la décision de justice. En attendant, c'est sur un autre front qu'il devra rapidement réagir, car la justice pourrait s'emballer. Le groupe British American Tobacco (BAT) a annoncé vendredi avoir saisi la justice sud-africaine pour contester l'interdiction des ventes de tabac imposée par le gouvernement dans le cadre de ses mesures contre le nouveau coronavirus. En annonçant la semaine dernière un assouplissement, le président Cyril Ramaphosa a levé l'interdiction des ventes d'alcool, mais maintenu celle des cigarettes « en raison des risques sanitaires liés au tabagisme ».

Cette décision a provoqué la



colère des industriels et des commerçants de tabac, qui négocient depuis des semaines un feu vert à la reprise de leurs activités. Numéro 1 du marché sud-africain, la filiale locale du géant BAT (BATS) a porté vendredi l'affaire devant la justice. « Étant donné la situation et l'absence de réponse, malgré nos sollicitations, du gouvernement, nous engageons une action urgente en justice », a fait savoir un de ses responsables, Johnny Moloto, dans un communiqué.

« Nous devons à nos consommateurs, à nos clients et à nos employés de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger le marché légal du tabac en Afrique du Sud et pour mettre rapidement un terme à la prohibition qui vise nos produits », a poursuivi le dirigeant. BATS détient 78 % du marché sud-africain de la cigarette et a contribué, à travers les taxes, à hauteur de 13 milliards de rands (670 millions d'euros) au budget de l'État.

Le recours du groupe a reçu le soutien d'autres producteurs, de vendeurs et d'associations de fumeurs, qui affirment que l'interdiction nourrit un juteux trafic de produits de contrebande.

lepoint/afrique

Génocide au Rwanda: la route vers un procès pour Félicien Kabuga sera longue

La cour d'appel de Paris a donné mercredi son feu vert à un transfert de Félicien Kabuga devant le MTPIR, le mécanisme qui a succédé au Tribunal pénal international de la Haye. Elle confirme donc la validité du mandat émis à l'encontre de cet homme, poursuivi pour son rôle présumé de financier du génocide de 1994. C'est une première étape importante qui est franchie. Mais la défense n'a pas dit son dernier mot. Et la route vers un transfert, et plus encore un éventuel procès s'annonce encore longue.

Dans l'immédiat rien ne change pour Félicien Kabuga. Il reste détenu en France à la prison de la Santé. Car, avant toute chose, sa défense a dix jours pour déposer un recours auprès de la cour de Cassation pour tenter de faire annuler la décision de mercredi d'un transfert de Félicien Kabuga devant le MTPIR.

C'est ce que vont faire ses avocats. Ils l'ont annoncé. A la réception du dossier, la cour de Cassation aura deux mois pour statuer. Et ce n'est qu'à ce moment-là, et encore si la décision de remettre Félicien Kabuga au mécanisme international est confirmée, que le compte-à-rebours du transfert sera lancé.

Un long processus judiciaire

La France aura alors un mois pour l'organiser... Nous sommes donc au début d'un long processus. A titre de comparaison, l'expérience du tribunal sur le Rwanda, l'ancêtre du Mécanisme, a montré qu'il s'écoulait en moyenne trois à huit mois entre l'arrestation et le transfert d'un fugitif, et un an moyenne avant l'ouverture d'un procès.

C'est l'une des raisons qui a poussé la semaine dernière un

juge du Mécanisme à refuser de modifier le mandat d'arrêt de Félicien Kabuga comme le demandait le procureur Serge Brammertz. Ce dernier souhaitait à ce qu'il puisse transiter d'abord par La Haye avant d'aller à Arusha, où se tiendra de toute façon le procès s'il lieu, en invoquant les contraintes de déplacement liées à la pandémie de coronavirus.

Mais le juge a considéré que la question était prématurée, et qu'il serait toujours possible de la réexaminer le moment venu. rfi

Coronavirus : la Banque centrale européenne gonfle de 600 milliards d'€ son programme d'urgence

Au terme de sa réunion mensuelle, la Banque centrale européenne (BCE) a adopté plusieurs décisions ce jeudi. L'institut monétaire de Francfort a d'abord annoncé renforcer et prolonger son principal programme d'urgence destiné à soutenir l'économie de la zone euro face à la crise du coronavirus, a annoncé une porte-parole.

Le programme de rachat de dette publique et privée "PEPP", introduit mi-mars avec une enveloppe initiale de 750 milliards d'euros, voit celle-ci augmenter de 600 milliards d'euros et a été prolongé jusqu'à "au moins fin juin 2021", contre fin 2020 initialement.

Par ailleurs la BCE a annoncé maintenir ses taux directeurs inchangés à leur plus bas niveau historique, toujours dans le but de stimuler l'économie de la zone euro gravement impactée par la pandémie.

Le principal taux d'intérêt a ainsi été maintenu à zéro, tandis que les banques se verront appliquer un prélèvement de 0,50% sur les dépôts qu'elles confient à la banque centrale au lieu de les prêter à leurs clients. euronews avec AFP

Le Cameroun accusé d'avoir traité le coronavirus à la légère

«Gestion calamiteuse», absence de «rigueur», «maladresses»: les mesures pour lutter contre le coronavirus au Cameroun déclenchent des avalanches de critiques dans un des pays les plus affectés par la pandémie en Afrique subsaharienne.

Fermeture tardive des frontières, absence de période de confinement, bars, restaurants et discothèques restés ouverts, masques imposés tardivement, réouverture prématurée des écoles et universités... Yaoundé a semblé temporiser puis naviguer à vue, laissant penser que le pouvoir ne prenait pas au sérieux la dangerosité de la COVID-19 quand bien d'autres pays africains imposaient très tôt des mesures radicales.

D'ailleurs, l'indéboulonnable chef de l'État, Paul Biya, au pouvoir depuis près de quatre décennies, n'est apparu publiquement à la télévision que le 19 mai, pressé par l'opposition et même l'OMS après plus de deux mois d'un silence assourdissant quand tous ses pairs africains prenaient très tôt, publiquement au moins, le flambeau de la lutte contre le virus.

En moins de trois mois, le nombre de cas est passé de 1 à plus de 6 500 officiellement début juin, pour plus de 200 décès, sur une population de plus de 25 millions d'habitants.

«La risée du monde»

«Nous avons une progression de l'épidémie particulièrement importante, c'est extrêmement grave», s'alarmait le 24 mai à la télévision d'État le professeur Eugène Sobngwi, vice-président du conseil scientifique au ministère de la

Santé, brandissant le risque que le Cameroun devienne «la risée du monde».

Les bilans «ne doivent pas nous alarmer parce que, jusqu'à présent, le gouvernement maîtrise la situation», rétorquait le 1er juin Manaouda Malachie, le ministre de la Santé, à la radio d'État, en réponse aussi à d'innombrables inquiétudes et critiques sur les réseaux sociaux.

Cette progression est le résultat d'une «gestion calamiteuse» de la pandémie par le gouvernement, accuse pourtant Albert Ze, économiste camerounais spécialisé dans la santé, ajoutant pour l'AFP: «Nous avons raté l'opportunité de contenir ce virus dès le départ».

Le Cameroun n'a ainsi fermé ses frontières terrestres, aériennes et maritimes que le 18 mars, 12 jours après le premier cas «importé» et des semaines après nombre d'autres pays africains. Et limiter le nombre de personnes autorisées dans les rassemblements à 50 quand d'autres le fixaient à 10.

Il a fallu attendre mi-mars aussi pour d'autres mesures de restriction comme la distanciation dans les transports publics et la fermeture des bars et restaurants, mais seulement après 18 h...

À ce jour, aucun confinement général n'a été imposé, comme dans d'innombrables pays à travers le continent et le monde. AFP

ANGOLA

Nouvel assaut des sécessionnistes dans l'enclave de Cabinda



Des combats ont opposé mardi soir l'armée angolaise à la guérilla du Front de libération de l'enclave de Cabinda (Flec), dans le nord-ouest du pays, ont indiqué mercredi les deux parties, les séparatistes avançant un bilan de 12 morts.

«Des combats ont repris mardi 2 juin 2020 à 19h entre les forces armées cabindaises (Fac, branche armée du Flec) et les militaires angolais, à Massabi, dans le village de Chivovo, et ont causé la mort de douze personnes», ont affirmé les séparatistes dans un communiqué.

Parmi les victimes figurent quatre soldats, deux membres du Fac et six civils, selon la même source.

«Le gouvernement de Joao Lourenço a catégoriquement ignoré l'appel du secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, pour un cessez-le-feu immédiat afin de mieux combattre la pandémie de Covid-19. Le cessez-le-feu est terminé», ont ajouté les séparatistes.

Un responsable de l'armée a confirmé les combats, sans avan-

cer toutefois de bilan.

«Les attaques ont eu lieu contre les bases des FAA (forces armées angolaises) vers 20h» mardi, a-t-il déclaré à l'AFP sous couvert d'anonymat.

Ces combats interviennent quelques jours après la visite à Cabinda du ministre de la Défense, José Ernesto dos Santos "Liberdade".

Né du partage colonial de l'Afrique, l'enclave de Cabinda est un confetti coincé entre les deux Congo, tombé sous la souveraineté de l'Angola à son indépendance en 1975.

Depuis plus de quarante ans, le Flec y mène la guérilla contre le pouvoir central angolais, qui a déployé des milliers de policiers et soldats sur les 7.000 km2 de ce territoire riche en pétrole.

Le dernier coup d'éclat des séparatistes remonte à 2010, quand ils ont mitraillé un bus de l'équipe de football du Togo lors de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). L'attaque avait fait 2 morts. voaafrique.com

Au Panthéon congolais, le juge Yanyi a rejoint Floribert Chebeya

Voici dix ans le corps sans vie de Floribert Chebeya était retrouvé dans une voiture. La mise en scène était ignoble, la raison du crime évidente : le fondateur de l'ONG La Voix des sans Voix, l'infatigable défenseur des droits de l'homme, se préparait à publier un dossier concernant des massacres commis dans le Bas Congo. L'assassinat fit couler beaucoup d'encre, un procès eut lieu, Thierry Michel y consacra un film, mais jusqu'à ce jour, les principaux suspects coulent des jours tranquilles.

Le mardi 26 mai, le juge Raphaël Yanyi Ovungu, qui menait un procès destiné à faire date sinon à marquer la fin de l'ère de l'impunité était pris d'un malaise en rentrant chez lui, se traduisant par une fatigue intense, des vomissements.... Dans la journée, lors de sa dernière apparition publique, il avait accepté de troquer son masque habituel contre un masque textile qu'on lui proposa sur place, la défense ayant avancé des problèmes d'audition. Dans la nuit même, après s'être rendu au Centre Nganda, le juge trouva la mort et son épouse éplorée déclara que jamais auparavant cet homme en parfaite santé n'avait été malade.

Une autopsie fut décidée et quelques jours plus tard, Radio Okapi, la radio des Nations Unies, devait révéler le premier verdict des médecins : le juge n'avait pas été victime du

Covid 19 mais d'un empoisonnement. La substance n'ayant pas été déterminée, les médecins légistes, à la demande du Parquet, décidèrent de procéder à des enquêtes complémentaires, confiées à des toxicologues, dont les conclusions finales n'ont toujours pas été publiées : « secret de l'instruction » rappelle les autorités judiciaires.

Depuis lors, la famille continue à exiger que toute la lumière soit faite.

« Cette démarche n'est pas évidente » nous confirme le frère du défunt, l'abbé Patrick Tshomba, « les enfants du juge ont été éloignés de la maison, son épouse vit dans la peur, car des menaces ont été proférées via des appels anonymes et une autre version des faits, celle d'une mort naturelle, aurait été suggérée. Lors des funérailles du juge, la présence d'un inconnu a renforcé l'inquiétude : un homme a suivi la famille jusqu'à la morgue, exhibant une carte de magistrat qui s'est révélée fausse. »

Qui était le juge Raphaël Yanyi ? D'après son frère, « cet homme sans histoires, né en 1968, avait mené ses études universitaires à Lubumbashi, puis il avait été nommé à Bunia. Ensuite, il avait travaillé pour la Monusco durant quelques années avant d'être nommé à Kinshasa. Un homme intelligent, travailleur, peu intéressé par la politique, qui passait son temps entre sa famille et ses dossiers. Ici, dans cette affaire sensible, il

avait décidé d'aller jusqu'au bout et de résister aux pressions d'où qu'elles viennent. »

Plusieurs observateurs ont le sentiment d'avoir affaire à « une mafia à la sicilienne ». Peut-être à cause des montants en jeu, près de 50 millions de dollars, qui auraient dû financer la construction de maisons préfabriquées, des logements sociaux, dans le cadre du programme des 100 jours du président Tshisekedi. Peut-être à cause de la personnalité des prévenus, dont l'ancien directeur de cabinet du président, Vital Kamerhe, président de l'UNC, le deuxième parti de la coalition au pouvoir, un homme connu dans tout le pays et demeuré très populaire dans son Kivu natal.

Plus sûrement, les proches du défunt constatent l'apparition dans ce procès de « réseaux libanais » incarnés par la personnalité du patron de la société de construction Jamibo, Samih Jamal, un homme de l'ombre, âgé de 82 ans qui a d'abord hésité à s'exprimer en français.

Le politologue Wamu Oyatambwe confirme le malaise : « il y a des années que des réseaux libanais et autres opèrent au Congo ; ils avaient déjà été cités dans l'assassinat de Laurent Désiré Kabila, sont régulièrement soupçonnés de blanchiment en complicité avec plusieurs personnalités congolaises haut placées et font la navette entre Beyrouth

et Kinshasa... On parle même de liens avec le Hezbollah. Vital Kamerhe, serait-il entré en relation avec ces gens via l'homme d'affaires Samih Jamal, même s'il nie tout contact direct ? Tout cela est explosif et de tels soupçons mériteraient des enquêtes indépendantes et approfondies... »

D'autres comparutions ont été amplement commentées, dont celle du Belge Thierry Taymans, patron de la Rawbank, de l'Américain David Blattner. Le « petit juge » intrépide, qui étudiait ses dossiers jusque tard dans la nuit et voulait aller jusqu'au bout, jouait dans la « cour des grands » et à plusieurs reprises, intraitable, il avait refusé la remise en liberté de Kamerhe, toujours détenu dans les cachots insalubres de la prison de Makala.

Même si demain, faute de preuves concluantes, le décès du juge Raphaël Yanyi risque d'être présenté comme un effet du surmenage ou du Covid 19, sa disparition soudaine a suscité la colère d'une opinion qui, aujourd'hui comme voici dix ans, lors de la mort de Floribert Chebeya, exige toute la vérité.

Wamu Oyatambwe conclut : « en Italie par exemple, lorsqu'a commencé la lutte contre la mafia, les magistrats ont été les premières cibles et par la suite le juge Falcone est devenu un héros national... »

Avec Raphaël Yanyi, le Panthéon congolais compte un héros de plus...
Colette Braeckman

Indésirables, deux diplomates belges ont dû quitter Kigali

Comment peut-on être à la fois confiné et expulsable ? De puis avril, c'était le dilemme de l'attaché militaire et du premier secrétaire de l'ambassade de Belgique à Kigali qui ont finalement pu embarquer samedi soir dans un avion à destination de l'Europe.

En cause : le mécontentement des autorités rwandaises à la suite d'une brève cérémonie organisée le 6 avril dernier au camp Kigali, au cours de laquelle une couronne avait été déposée en hommage aux dix Casques bleus belges assassinés dans les premières heures du génocide. L'hommage lui-même n'était pas en cause car les autorités rwandaises ont depuis longtemps inclus les para commandos belges dans les victimes honorées lors des cérémonies de commémoration du génocide des Tutsis en 1994. Rappelons que, chargés de la protection du Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana, ils avaient été emmenés au camp Kigali le ma-

tin du 7 avril et massacrés par des soldats qui les accusaient d'avoir abattu l'avion du président Habyarimana le soir précédent.

C'est sur la date choisie que porte le litige : chaque année, depuis 26 ans, le 7 avril marque le début des cérémonies d'hommage aux victimes du génocide qui fit un million de morts en trois mois et l'hommage aux Casques bleus belges a généralement lieu le 8 avril, organisé par la section militaire de l'ambassade. Cette année, pour des questions d'agenda du côté belge, la cérémonie du camp Kigali fut avancée de deux jours.

Rassemblant une dizaine de personnes, membres de l'ambassade (mais pas l'ambassadeur lui-même), l'hommage se traduisit par le dépôt d'une gerbe de fleurs, suivi par une minute de silence.

La date du 6 avril est cependant problématique, parce que, correspondant à l'anniversaire de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana,

elle est utilisée à des fins politiques par certains milieux de la diaspora rwandaise et cette année, des photos de la cérémonie ne tardèrent pas à circuler sur les réseaux sociaux.

Rappelons que l'attentat contre l'avion présidentiel entraîna, dans les minutes qui suivirent, le début des massacres et depuis un quart de siècle, cet attentat a fait l'objet d'enquêtes judiciaires et de polémiques entre les autorités de Kigali et les milieux dits « révisionnistes ». Ces derniers attribuent toujours l'attentat aux troupes du Front patriotique rwandais, même si les dernières investigations du juge français Trevidic ont établi que les tirs étaient partis d'un camp de la garde présidentielle. Dans cette logique, ces mêmes milieux ont choisi la date du 6 avril pour commémorer la disparition du président Habyarimana et de son collègue burundais et organiser des messes et des cérémonies. Toute commémoration, aussi brève soit elle, organisée à cette date sensible provoque donc le

déplaisir des autorités rwandaises et l'incident, mineur en lui-même, a donc entraîné une réaction forte sinon disproportionnée.

A tel point que d'autres causes au mécontentement rwandais sont évoquées, comme l'audience accordée par le roi Philippe à un journaliste de la VRT, Peter Verlinden. Spécialiste reconnu de l'Afrique centrale, il est privé de visa par le Rwanda car considéré comme proche des milieux d'opposition.

Faut-il aussi rappeler que, du Burundi jusqu'à la frontière ougandaise, de l'Ituri jusqu'au Sud Kivu, le contexte régional tendu exacerbe les sensibilités ? Et que Kigali attend la publication d'un rapport de l'ONU qui analyse la situation dans la région et en particulier les derniers mouvements militaires au Kivu, où l'armée rwandaise est soupçonnée d'être intervenue contre les rebelles hutus FDLR aux côtés de l'armée congolaise...

Colette Braeckman

V.Club : un premier candidat de taille pour la présidence

Ça bouge au sein de l'AS VClub. Après le départ sur prise de Gabriel Amisi de la tête du club Vert et Noir, un candidat de taille aurait déposé son dossier pour le remplacer. C'est Vclub Télévision, proche de la direction, qui annonce l'information ce jeudi.

Il s'agit d'Eugène Diomi Ndongala Nzomambu, homme politique surtout connu dans le paysage sportif congolais pour avoir dirigé l'AS Vclub pendant deux ans de 2004 à 2006. Il aurait déjà déposé sa candidature à la table des « anciens » de Bana Mbongo. Il maîtrise le milieu sportif pour avoir été depuis, en août 2009, agent match de la FIFA, ajoute la même source.

A l'heure où les spéculations vont bon train, plusieurs noms pourraient être cités pour prendre la tête de l'un des plus grands clubs au pays. Aucune annonce officielle n'a filtré jusque-là.

La même source rend cependant honneur au 37^{ème} président de V.Club en égrenant ses mérites et les hauts faits sous ses différents mandats. Durant ses treize ans de service, le général Amisi a permis à V.Club de :

- se stabiliser et de jouer les compétitions africaines chaque année car avant lui, V.Club avait fait 3 ans sans jouer une compétition continentale (2005, 2006 et 2007);
- de jouer 193 matchs en coupe d'Afrique. Les 34 autres présidents ont livré 89 matchs mais sous son mandat, V.Club a livré 104 matchs en coupe d'Afrique (C'est un record);

- d'atteindre 32 participations en coupe d'Afrique car avant lui, V.Club n'avait participé que 19 fois en compétition africaine;
- de se doter de son propre centre sportif depuis 2013;
- d'être le premier club kinois qui a joué les phases des groupes des compétitions africaines (en 2009 en C2 et en 2014 en C1);

- de jouer une finale en compétition africaine après 33 ans de disette (depuis 1981);
- de jouer deux finales des compétitions africaines dans un espace de quatre ans (C1 2014 et



C2 2018). Vclub n'a jamais réalisé un tel exploit depuis sa création;

- de remporter à 3 reprises le championnat congolais (2010, 2015 et 2018). On se souviendra toujours du titre de la LINAFOOT gagné en 2018 avec le slogan de « opération commando ».

- C'était une remontada spectaculaire des Dauphins noirs de la capitale;
- de réaliser des transferts pas jamais comme auparavant.

Grâce à ce monsieur, on avait compris qu'un Camerounais, un Ghanéen, un Malien, un Gabonais, un Zimbabwéen, un Ivoirien, un Burkinabé, un Swazi, un Equato-guinéen, un Botswanais, un Ougandais, un Burundais, un Rwandais et autres peuvent aussi jouer dans V.Club. Ce club kinois fondé en

1935 n'avait jamais connu ce genre des transferts d'autant de nationalités;

Il y a beaucoup à dire pour ce monsieur car il a apporté beaucoup d'innovations au sein de V.Club. Par exemple, les tenues d'entraînement et autres. V.Club a aussi remporté la super coupe du Congo avant le début de la saison 2015-2016 et plusieurs derbies avec le général Amisi. Il a permis à l'équipe vert-noir de rester pendant plusieurs années le roi de Kinshasa c'est à dire sans défaite pendant plus de cinq ans devant son éternel rival, DCMP. Il a aussi remporté beaucoup de titres avec le Basketball Club Vclub et le Volley club V.Club.

LR/Footrdc.com

Maroc: Kazadi, Malango, Dago, Ngoma, Munganga... pourraient reprendre en juillet

Le championnat marocain pourrait reprendre au mois de juillet au regard de la situation stable du

Coronavirus dans le pays.

Et pour ce faire, les équipes pourraient programmer la reprise les entraînements à partir du 10 juin, date prévue officiellement pour le déconfinement. Le championnat du Royaume Chérifien est à l'arrêt depuis le 14 mars.

Le Maroc abrite un des plus gros contingents de joueurs congolais évoluant à l'étranger notamment avec Francis Kazadi (Wydad de Casablanca), Ben Malango et Fabrice Ngoma (Raja de Casablanca), Padou Bompunga et Nelson Munganga (Mouloudia Oujda), Héritier Luvumbu (Youssoufia Berrechid), Jonathan Ifaso (Difaa El Jadida), Noël Mukoko Batezadio (Ittihad Tanger)... Dago Tshibamba (Olympic Club Khouribga).

Michel TOBO

Angleterre Stoke City récupère son percutant avant-centre congolais



En lutte pour une montée en Premier League (devenue compliquée), la formation Stoke City peut se réjouir du retour dans le groupe de son avant-centre congolais, Benik Afobe blessé depuis l'an dernier et qui n'avait disputé que cinq matches. Le rétablissement de l'ancien de Bournemouth tombe à point nommé, à l'heure où les Robins ont besoin de réunir toutes les armes pour aller au front.

Benik Afobe est un joueur très important à Stoke. Le club est fier de lui non pour son impact sur le terrain, par ailleurs modeste cette

saison mais plus pour sa personnalité. L'international congolais traîne une image très positive au sein du club. Il a un caractère exemplaire et des aptitudes de bon leader des vestiaires. Le club compte tirer tout le bénéfice de ses atouts. Avec lui, l'équipe est souvent toute autre. Comme le rapportent quelques sites anglais proches de Stoke City, Afobe sait parler à ses coéquipiers et remobiliser la troupe quand c'est nécessaire.

La fin de la saison s'annonce mouvementée avec la reprise annoncée de la Championship (D2) ce 17 juin. Stoke City et Benik Afobe sont 17^{èmes} au classement avec 42 points et peut-être voués (déjà) à oublier la montée cette saison, mais ils ne résignent pas malgré les 14 points les séparant de Preston North End (6^{ème}) dernier éligible aux playoffs. Il reste neuf rencontres à disputer avant la fin du championnat.

LR/Footrdc.com

FECOFA : le mercato enfin structuré en RDC

La pagaille des transferts à chaque période de la saison en Linafoot devrait appartenir à de l'histoire ancienne en RDC. Critiqué depuis plusieurs années, le système de transfert va subir une profonde modification à partir de la saison prochaine, qui commence le 1^{er} août prochain. La FECOFA en a décidé ainsi.

Dans une correspondance du 30 mai adressée au président du Comité de gestion de la Linafoot portant sur les nouvelles modalités de participation à la Ligue1 et Ligue2, la fédération annonce que désormais les périodes de transféré seront déterminés.

« Au-delà des enregistrements et en harmonie avec le calendrier mondial des compétitions, deux périodes d'enregis-

trement, Mercato, seront dorénavant ouvertes chaque saison sportive pour permettre à nos clubs de la Ligue 1 et Ligue 2 de s'accorder à cette exigence de la Fifa. » lit-on.

Les équipes devront notifier à la Ligue toutes les transactions de transfert. Cette dernière sera garante de la bonne marche du processus tout au long de la saison. « Encore est-il souhaitable que des notifications caractérisées soient envoyées aux clubs concernés avec une timeline d'exécution bien précise. » D'après les pratiques internationales, les deux périodes de mercato de sitient entre janvier et février pour la première « hivernale » et juin jusqu'en septembre pour la période dite estivale.

Footrdc.com

Sanga Balende : Ngoy Kasanji va quitter le club

Sauvé in extremis de la relégation cette saison en Linafoot (14^e avec 17 pts), Sa Majesté Sanga Balende va perdre son président Alphonse Ngoy Kasanji. Son Directeur de communication Vincent Ngoy l'a annoncé sur Malaika FM. Après deux mandats de suite, il quitte un club sous sa direction depuis 2012.

« Le président Alphonse Ngoy Kasanji vient de passer 8 ans à la tête de Sanga Balende. Il va s'arrêter là content d'avoir servi le club pendant ces années. Content d'avoir retourné Sanga Balende en Ligue des Champions, d'avoir joué les huitièmes et rivalisé avec les meilleurs clubs du continent. » déclare-t-il.

Une Assemblée générale électorale se tiendra dans les prochains mois pour élire un nouveau président. Vincent Ngoy lance même un appel aux potentiels futurs candidats surtout ceux de Lubumbashi. « Nous souhaitons qu'il y ait un président qui vienne de Lubumbashi. L'un d'entre eux peut se présenter à la prochaine Assemblée générale et électorale qui se tiendra à Mbuji-Mati pour succéder aux huit ans de règne. » Une page se tourne dans l'histoire récente des Sang et Or. Footrdc.com



En plus du RC Lens, un club des Émirats Arabes Unis veut Gaël Kakuta

Recherché par le RC Lens, l'attaquant congolais, Gaël Kakuta est également suivi par Al Shabab, un club des Émirats Unis qui serait prêt à mettre du paquet pour recruter le joueur d'Amiens SC. D'après le quotidien l'Equipe qui a révélé cette information, ce club émirati aurait formulé une offre de 2,5 Millions d'euros pour s'offrir les services du joueur. Difficile de convaincre la direction amiénoise qui espère le double de cette somme pour laisser partir son ailier droit.

Le RC Lens lui, serrait prêt à



verser les 5 Millions d'euros attendus par Amiens. Les négociations auraient sensiblement évolué entre les deux parties car les Sang et Or promus en Ligue 1 Conforama ont l'avantage d'avoir l'intérêt du joueur autant qu'ils en ont pour lui.

Si l'accord est trouvé entre Lens et Amiens et le contrat signé, Gaël Kakuta devra entamer sa deuxième saison de suite dans le championnat de l'élite française, une première depuis bien d'années.

Footrdc.com

Anderlecht : Vincent Kompany va sortir 3 millions € de sa poche

La restructuration se poursuit à Anderlecht. Jeudi dernier, le club belge annonçait que Marc Coucke, propriétaire du club, se retirait de la présidence et qu'il était remplacé par Wouter Vandenhaute. Nous apprenions également que Vincent Kompany (34 ans) portera désormais la triple casquette de joueur, directeur sportif et actionnaire de la formation bruxelloise.

La DH précise que le chamboulement de l'organisme a été validé mardi par le conseil d'administration d'Anderlecht. Alors que les différents ac-

tionnaires se sont engagés à mettre 70 M€ à disposition du club, le quotidien belge ajoute que Vincent Kompany va déboursier 3 M€ de sa propre poche pour aider le RSCA, tout comme le nouveau président. Ces montants s'inscrivent parmi les 20 M€ devant provenir de nouveaux capitaux. Les 14 M€ restants seront versés par d'autres actionnaires, toujours selon la DH. Un beau geste pour l'ancien capitaine emblématique de Manchester City, où Pep Guardiola souhaite le faire revenir à ses côtés.

Par Lucas Billard

Attendant son heure

«Le plan sur trois ans» de Moïse Katumbi

(Suite de la page 4)

À trois ans de la présidentielle, l'opposition se cherche donc un chef et, à ce jeu de cache-cache politique, Moïse Katumbi dispose d'atouts certains pour rivaliser avec Martin Fayulu. Il n'est peut-être plus gouverneur du Katanga, mais il y demeure populaire. En juin 2019, un sondage réalisé par le Groupe d'études sur le Congo (GEC) de l'Université de New York et par le Bureau d'études, de recherche et de consulting international (Berci) affirmait que c'était Moïse Katumbi qui, en tant qu'opposant, recueillait le plus d'opinions favorables (70% des personnes interrogées), même si Fayulu passait pour être le mieux placé pour diriger l'opposition.

Ces derniers mois, Moïse Katumbi s'est donc appliqué à structurer sa base militante au-delà de son Katanga natal. Pour cela, en décembre 2019, il a créé Ensemble pour la République, résultat de la fusion des six partis membres de la plateforme Ensemble pour le Changement.

Lamuka peine donc à parler d'une seule voix, tiraillée entre le duo composé par Martin Fayulu et Adolphe Muzito, tenant d'une ligne « dure » vis-à-vis d'un pouvoir dont il ne reconnaît pas la légitimité, et la voie « républicaine » prônée par Moïse Katumbi. Quant au discret Jean-Pierre Bemba, il a disparu du devant de la scène, tout entier absorbé par la restructuration de son Mouvement de libération du Congo (MLC).



**ON N'EST PAS EN CAMPAGNE, MAIS
ON A UNE VÉRITABLE OFFRE
POLITIQUE**

Interrogé par *Jeune Afrique* depuis son village de Kashobwe, où il passe le plus clair de son temps lorsqu'il est en RDC, Moïse Katumbi affirme ne pas vouloir se projeter. « L'opposition doit mettre à profit les années qui nous séparent de la présidentielle pour travailler et bâtir un projet d'alternance, solide et crédible », explique-t-il. Évoquant tour à tour l'insuffisance des moyens dans la lutte contre le Covid-19, la persistance de la corruption, la question du train de vie de l'État ou encore l'insécurité, il ne veut rien dévoiler ou presque de ses ambitions.

Il faut dire que le contexte l'incite à la prudence. En un an, la situation au sein de Lamuka ne s'est guère améliorée. La plateforme a enregistré le départ de deux de ses cadres, Antipas Mbusa Nyamwisi, un temps pressenti pour entrer au gouvernement, et Freddy Matungulu, parti à la BAD. À l'exception de quelques messages échangés dans un groupe WhatsApp dédié, les membres de la coalition ne communiquent plus que rarement. Il arrive encore qu'ils se consultent avant la publication de certains communiqués, mais c'est à peu près tout.

Tiré de *Jeune Afrique*

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés soucieux de leurs immunités parlementaires

Les immunités parlementaires sont de stricte observance et ne peuvent souffrir d'aucune violation, a déclaré mercredi, le vice-Premier ministre, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Célestin Tunda ya Kasende, dans sa réponse aux préoccupations des députés sur la gestion gouvernementale des immunités parlementaires, au cours d'une plénière dirigée par la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda.

Pour lui, cette position est également celle du gouvernement qui n'entend pas bafouer la dignité des élus légitimes du peuple.

Évoquant la question de la flagrance, le vice-Premier ministre a expliqué que cette dernière est issue d'une infraction qui vient de se commettre, avant de mettre l'accent sur l'autorisation que doit donner la chambre à laquelle appartient les députés ou les sénateurs.

Le vice-Premier ministre, Tunda ya Kasende, s'est appesanti sur plusieurs points relatifs à la distribution de la justice en RDC, démontrant certaines failles qu'il faut revoir dans les textes juridiques en vigueur.

C'est le cas notamment de la composition supérieure de la magistrature où il faut intégrer le Président de la République et le ministre de la Justice.

Plusieurs projets existent au niveau

de son ministère en vue d'une justice juste. Parmi ceux-ci, la réhabilitation des prisons dont celle réservée aux femmes sur toute l'étendue du pays.

L'auteur de la question orale, le député Jean Tokole a félicité le vice-Premier ministre Tunda ya Kasende avant de formuler quelques recommandations pour le respect des immunités des députés.

La plénière a également formalisé les recommandations d'un groupe de travail sur les rapports de la commission environnement, au terme des auditions des ministres du Portefeuille et de l'Environnement ainsi que du Directeur général a.i. de la SOKIMO.

Les membres de la conférence des présidents à l'Assemblée nationale ont convenu, mardi, de la mise en place, dans les prochains jours, du calendrier pour l'élection du 1er vice-président de l'Assemblée nationale, mardi au Palais du peuple, lors d'une réunion présidée par la présidente de cette institution, Jeanine Mabunda.

Selon le rapporteur de la chambre basse du Parlement, le député Célestin Musao, la conférence a également souligné la nécessité de mettre en place une commission mixte multisectorielle de lutte contre la COVID-19 pour évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement contre cette pandémie. LR/ACP